



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Emprunt obligataire



5 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupon annuel de 4% (brut)



Profil neutre à agressif

**LeasePlan, société de services néerlandaise spécialisée dans la gestion de parcs automobiles, émet de nouvelles obligations en euro, offrant un coupon annuel brut de 4% pendant 5 ans, soit un rendement actuariel brut de 3,611% sur base du prix d'émission de 101,75%.**

### Profil d'entreprise de LeasePlan

LeasePlan est une société de services financiers spécialisée dans la gestion de parcs automobiles. Fondée en 1963 aux Pays-Bas, elle n'a cessé de croître pour devenir, par sa présence globale, le leader mondial incontesté du marché du Fleet Management.

LeasePlan s'organise en un réseau de plusieurs entreprises, réparties dans 30 pays – dont la Belgique où LeasePlan Belgium occupe la position de leader de marché – et emploie quelque 6.071 personnes. Au total, la société gère près de 1,3 million de véhicules sous leasing et un portefeuille consolidé de 14,2 milliards EUR.

LeasePlan détient une licence bancaire depuis 1993 et est sous la surveillance de la banque centrale néerlandaise.

La société est détenue indirectement pour moitié par Volkswagen Bank GmbH, partie du groupe Volkswagen, et pour moitié par Fleet Investments B.V., une société d'investissement du banquier allemand Friedrich von Metzler.

L'ambition de LeasePlan est de consolider sa position de leader mondial. Pour atteindre cet objectif, LeasePlan ne cesse de développer de nouveaux produits et services, d'approfondir son savoir-faire et d'envisager toutes les possibilités d'expansion vers de nouveaux pays.

Pour financer ses activités, LeasePlan fait appel régulièrement aux marchés des capitaux, dont il est un acteur reconnu.

(Source: [www.leaseplan.com](http://www.leaseplan.com))

### LeasePlan – N°1 mondial de la gestion de flottes automobiles

- ✓ Actif dans 30 pays
- ✓ 1,3 million de véhicules sous leasing
- ✓ Une équipe de 6.071 personnes réparties à travers le monde
- ✓ Forte position de capital : Ratio Tier1 de 13,6%
- ✓ Part importante et stable des bénéfices non liés aux intérêts
- ✓ Clientèle solide et bien diversifiée de sociétés
- ✓ Processus performant de gestion des risques spécifiques

(Source: LeasePlan)

### Rating (perspective) de la dette à long terme

S&P's: BBB+ (négative)

Moody's: A3 (négative)

Fitch: A- (stable)



### Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus (voir au verso).

**La période de souscription court du 6 octobre (9h) au 29 octobre (16h) 2010.** Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, notamment en cas de sursouscription, comme décrit dans le Prospectus.

### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)



# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** LeasePlan Corporation N.V., société de droit néerlandais.

**Rating (perspective) de la dette Senior à long terme:** BBB+ (négative) chez S&P's; A3 (négative) chez Moody's et A- (stable) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0548019479 - Série 254.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, soumis au droit néerlandais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg (voir "Risque" ci-dessous, et notamment le risque de liquidité).



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **neutre à agressif**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes. Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 4 novembre 2010.

**Prix d'émission:** 101,75% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 4 novembre 2015, soit une durée de 5 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de défaut de l'Emetteur.



Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 4% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 4 novembre de chaque année et pour la première fois le 4 novembre 2011.
- Le rendement actuariel brut sur base du prix d'émission s'élève donc à 3,611%.



Frais

**Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Frais de droits de garde des obligations sur compte-titres:** à charge des souscripteurs.

**Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis:** au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles).



Fiscalité

**Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique:** les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB):** pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat après la période initiale de souscription (maximum 500 EUR par opération).



Risque

En cas de défaut de l'Emetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Emetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur à la valeur nominale.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au Prospectus (voir ci-après) et plus particulièrement à la section "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.



Documentation

Le prospectus de base daté du 17 juin 2010 et son supplément daté du 7 septembre 2010 rédigés en anglais, approuvés par l'Autorité de contrôle des marchés financiers aux Pays-Bas, et les Final Terms datées du 5 octobre 2010 (ensemble le "Prospectus") sont à disposition aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions).

Des résumés du Prospectus de base en français et en néerlandais sont également disponibles.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque sa. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.